

LE RÉSEAU DES GRANDES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Le Réseau des Grandes Écoles Spécialisées (Réseau GES) a été créé en 1983 et compte en 2018 plus de 6 500 étudiants de Bac à Bac+5. Les formations dispensées par les écoles spécialisées du Réseau GES sont toutes sanctionnées par des diplômes reconnus par l'État niveaux 1 & 2.

Le réseau est composé de 6 grandes écoles spécialisées :

- ▶ Le Pôle Paris Alternance (PPA)
- ▶ L'École Internationale de Marketing du Luxe de Paris (EIML Paris)
- ▶ L'École Supérieure de Génie Informatique (ESGI)
- ▶ L'Institut de Création et d'Animation Numériques (ICAN)
- ▶ L'École d'Internet et d'Audiovisuel (ECITY)



Le Réseau GES c'est :

- 6 écoles spécialisées de Bac à Bac+5
- 12 diplômes reconnus par l'État Niveaux 1 & 2
- 6 500 étudiants en formation
- 13 500 anciens élèves
- 4 500 entreprises partenaires
- 6 campus dans Paris

POURQUOI RECRUTER EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE DES ÉTUDIANTS DU RÉSEAU GES ?

École	Niveau de Formation	Durée du contrat	Objectifs
PPA	Bac à Bac+5	1 à 3 ans	Formez et recrutez des experts en marketing, communication, management commercial...
PPA	Bac à Bac+5	1 à 3 ans	Formez des spécialistes en finance, contrôle de gestion, audit et conseil...
ESGI	Bac à Bac+5	1 à 3 ans	Formez et recrutez des experts en informatique (réseau, sécurité , développement...)
ICAN	Bac à Bac+5	1 à 3 ans	Formez et recrutez des experts de la création de sites web, de jeux video,...

POURQUOI VERSER AU RÉSEAU GES ?

Verser votre taxe d'apprentissage représente un réel investissement sur l'avenir, qu'il vous appartient de bien maîtriser. La taxe d'apprentissage est en effet la seule taxe pour laquelle vous pouvez choisir le bénéficiaire.

Vous pouvez ainsi contribuer à la formation de vos actuels et futurs salariés qui assureront demain le développement de votre entreprise, et donc favoriser l'insertion professionnelle de jeunes talents.

1 VERSER AU RÉSEAU GES C'EST ÊTRE PARTENAIRE POUR :

- Garantir une formation de qualité à nos étudiants et vos futurs collaborateurs
- Soutenir la mise à niveau et l'innovation de nos outils pédagogiques ou nos locaux

2 LES AVANTAGES DE VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AU RÉSEAU GES :

Le Réseau GES est doté des services d'un organisme collecteur de taxe d'apprentissage OCTALIA : organisme national interprofessionnel, donnant aux entreprises et aux cabinets comptables partenaires du Réseau GES de nombreux avantages.

Vos services «taxe d'apprentissage»

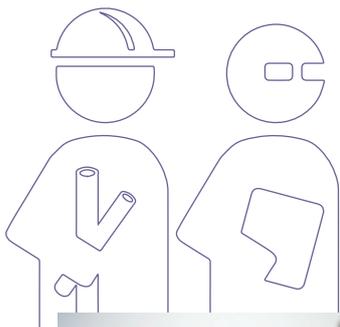
- Accès à un espace personnel et sécurisé : www.octalia.org
- Calcul en ligne du montant de la taxe d'apprentissage et impression
- Gestion de vos versements aux écoles
- Télérèglement en ligne

Vos services «formation»

- Calcul des cotisations et impression des bordereaux de formation continue
- Service d'aide au montage administratif et à l'archivage des dossiers de formation continue professionnelle (avec prise de contact avec l'OPCA)
- Mise à disposition d'un service dédié aux problématiques de la FPC (taux, législation, etc.)

“ Reverser votre taxe d'apprentissage c'est devenir partenaire d'un établissement professionnel et engagé. ”

RÉALISATIONS 2018



- Renouvellement du mobilier pédagogique des écoles
- Renouvellement du parc informatique étudiant
- Ouverture d'un Centre de Formation CISCO NETWORKING ACADEMY à l'ESGI
- Ouverture d'un Centre de Recherche à PPA Business School



ESGI : VOTRE PARTENAIRE DE CONFIANCE



L'École Supérieure de Génie Informatique compte en 2018 près de 1550 étudiants de Bac à Bac+5. Les formations dispensées par cette école spécialisée sont sanctionnées par des diplômes reconnus par l'État niveau 2 (Bac à Bac+3) et niveau 1 (Bac+4 à Bac +5) par la RNCP.

► 9 filières de spécialisation :

- Sécurité Informatique
- Systèmes, Réseaux et Cloud Computing
- Ingénierie du Web
- Architecture des Logiciels
- Ingénierie de la 3D et des Jeux Vidéo
- Ingénierie de la Blockchain
- Intelligence Artificielle et Big Data
- Mobilité et Objets Connectés
- Management et Conseil en Systèmes d'Information

► 8 Laboratoires académiques :

- Développement avancé
- Développement web
- Développement mobile Apple
- 3D et jeux vidéo
- ESGI Digital Lab
- Blockchain
- Infrastructure
- Sécurité Informatique

► Plus de 1000 entreprises partenaires

L'ESGI permet à ses étudiants de se former aux nouvelles technologies et logiciels du numérique, ainsi qu'à l'analyse et à la mise en place d'un environnement technique, afin de leur apporter des compétences qui leur seront utiles tout au long de leur carrière professionnelle.

COMMENT VERSER ?

1 INFORMEZ L'OCTA DE VOTRE CHOIX DE VOS INTENTIONS DE VERSEMENT

Le versement direct aux écoles du Réseau GES ou à ses partenaires n'est pas possible. Afin de leur verser votre taxe d'apprentissage, vous devez choisir un organisme collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA). Votre versement doit être fait par l'intermédiaire d'un OCTA agréé.

Vous avez le choix entre deux possibilités :

- **OCTALIA**

OCTA de l'ESGI, partenaire du Réseau GES, avec accès à tous les services en ligne sur www.octalia.org (espace entreprise).

- **OCTA auquel votre entreprise est affiliée**

Vous pouvez, si vous le désirez, verser votre taxe d'apprentissage en passant par votre OCTA habituel. N'oubliez pas de bien préciser dans ce cas-là le nom de **l'école (ESGI)** ainsi que les catégories de formation auxquelles vous voulez faire votre versement.

Nous vous rappelons que les écoles du Réseau GES ou ses partenaires sont habilités à recevoir votre taxe d'apprentissage selon la répartition suivante :

Nom de l'école	Barème / Quota
ISRP Boulogne UAI : 0752824 M 19-25 rue Gallieni - 92100 Boulogne Billancourt	100% Barème A
ESGI UAI : 0754724 C 242 rue du Faubourg Saint Antoine - 75012 Paris	100% Barème B
CERFAL UFA ESGI UAI : 0754458 N 2 rue Lacaze - 75014 Paris	100% Quota

2 RETOURNEZ-NOUS LA PROMESSE DE VERSEMENT

Vous avez la possibilité de nous faire parvenir la promesse de versement de votre taxe d'apprentissage aux écoles du Réseau GES ou à ses partenaires.

Pour cela, nous vous invitons à :

- Remplir le document proposé ci-joint
- Retourner la promesse de versement par email à avurpillat@reseau-ges.fr ou par courrier au **Réseau GES**, 11, rue Érard • 75012 Paris, à l'attention d'Adrien Vurpillat

En recevant votre promesse de versement, nous pourrons ainsi nous assurer auprès de l'OCTA compétent que vos intentions seront bien respectées.

En vous remerciant pour votre contribution à la formation de nos étudiants et de vos potentiels futurs salariés.

Adrien VURPILLAT • Directeur Relations Clients
Tél : 01 85 56 82 82 • E-mail : avurpillat@reseau-ges.fr